Canal de Manosque
Contrat de
Association Syndicale du Canal de Manosque
La Filiole
Bulletin d'information du Canal de Manosque

Sommaire

1. L'USCM, une association devenue sans objet
2. Le chomage hivernal des ouvrages
   • L'entretien
   • Les travaux
3. Ça avance ? Les travaux
   • La modernisation de la desserte en eau brute
   • Des travaux de reprise du canal maitre
   • Une nouvelle prise pour le canal !

Pour tout renseignement :
Association Syndicale du Canal de Manosque (ASCM)
TÉL. : 04 92 74 39 34
FAX : 04 92 73 21 30
E-mail : info@canaldemanosque.com
www.canaldemanosque.com

Pensez a payer par carte bancaire sur internet via TIPI !

TIPI est un service du ministère du budget, qui offre toutes les garanties de sécurité nécessaires et qui simplifie la vie :
- Gratuit,
- Aucune formalité préalable,
- Service accessible 24h/24 et 7j/7,
- Modalités simples décrites en tête de la facture.

L'USCM, une association devenue sans objet

« L'association " UNION POUR LA SAUVEGARDE DU CANAL DE MANOSQUE " a été constituée en juillet 1991, date à laquelle l'abandon du canal de Manosque pour un dispositif sous pression de la Société du Canal de Provence était en projet.
Son objet a été de s'opposer à la suppression du canal de Manosque, système économique et écologique créé à cette époque depuis plus d'un siècle et dont la disparition aurait été catastrophique pour l'agriculture, la sécurité et l'environnement, et ce, tout en surveillant l'ASCM de manière à conserver les droits acquis des propriétaires assujettis et de les préserver de toute atteinte.

Depuis cette date, le projet d'abandon du canal de Manosque pour un dispositif sous pression a été abandonné, excepté pour la partie du périmètre situé entre Manosque Sud et Corbières en écartant les centres villages.

De grands changements ont également eu lieu depuis :
- Une reprise en main par l'ASCM de ses obligations grâce au recrutement de salariés et à sa professionnalisation à partir de septembre 2004,
- Une reprise en régie directe publique des missions précédemment confiées à la Société du Canal de Provence, dans le cadre d'une délégation de service public, effective dans son intégralité depuis janvier 2014,
- Une adaptation du fonctionnement du Syndicat et de l'Assemblée des propriétaires afin que les adhérents urbains et péri-urbains soient mieux représentés,
- La réalisation, depuis 2008, et la programmation pour les années à venir de travaux annuels visant à la pérennisation et la modernisation du service public assuré par l'ASCM.

Nous, élus et adhérents de cette association, avons alors considérés qu'à ce jour aucune menace ne semble plus peser sur cet ouvrage.

Nous avons alors décidé de procéder à la dissolution de l'association et de transférer les biens restants à l'ASCM, à charge pour cette dernière de continuer de maintenir en état et de pérenniser les ouvrages de desserte en eau brute et du patrimoine associé. A titre d'exemple, les biens transférés pourraient être utilisés pour l'étude du devenir du bâtiment dit de La Turbine à Manosque.

Ces résolutions ont été adoptées par assemblée générale extraordinaire de l'USCM en date du 1er février 2016. »

François BASSET, Président de l'ancienne association USCM

Le chomage hivernal des ouvrages

Le chômage hivernal des ouvrages est nécessaire pour effectuer l'entretien ainsi que les travaux de réhabilitation ou de modernisation des ouvrages.

La mise à sec des filioles s'étend du 16 octobre au 31 mars ; celle du canal maître a une durée moyenne de 2,5 mois entre mi-novembre et fin janvier, qui varie en fonction des travaux projetés.

Le chomage 2016/2017 du canal maitre

Le canal maître sera mis à sec à partir du **07/11/2016.**

L'eau sera remise **à compter du 31/01/2017.** Un délai de plusieurs jours est nécessaire pour que l'eau arrive, depuis la prise principale au barrage de l'Escale, jusqu'à Corbières. Le canal maître sera donc remis en eau de façon **progressive.**

Si vous prélevez l'eau directement dans le canal maître, pensez à retirer vos installations dès la mise à sec hivernale du canal pour permettre l'entretien des berges.

Si vous bénéficiez d'une borne d'arrosage sous pression, veillez à la purger et à la protéger du gel.

L'entretien

Les travaux d'entretien menés lors du chômage des ouvrages concernent le curage, le débroussaillage, le désherbage, l'éparage, l'élagage et l'abattage d'arbres.

Ils sont effectués soit en interne par les aygadiers soit en externe par des prestataires extérieurs avec qui l'ASCM a passé des marchés : entreprises PAGLIANO, MORELLO, BOURELLY, AQUAPROVENCE et ADCM.

Elagage et coupe d'arbres par l'entreprise BOURRELY en colline à GANAGOBIE

Les travaux

Les travaux de réhabilitation et de modernisation des ouvrages, de grande ampleur, bénéficiant de subventions publiques, font l'objet de marchés au cas par cas *(cf. article « ça avance ? Les travaux »).*

Les travaux de réhabilitation et de modernisation des ouvrages, de plus petite importance, financés en intégralité par l'ASCM, sont en très grande partie réalisés par les entreprises titulaires des marchés à bons de commande de l'ASCM : groupement PAGLIANO/CER/D'ANGELO et groupement BUCCI/AMTP.

Confortement par l'entreprise PAGLIANO d'un aqueduc sur ruissellement situé à PEYRUIS (décroutage et reprise de l'enduit intérieur sur grillage ou treillis soudé)

A la marge, certaines prestations sont quant à elles réalisées directement par les aygadiers. Deux illustrations ci-après, à titre d'exemples.

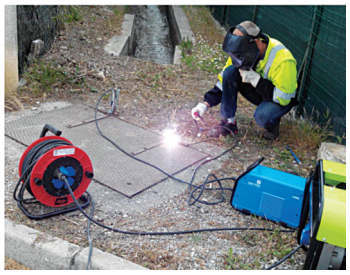

Travaux de soudure effectués par l'aygadier de LA BRILLANNE

Travaux de petite maçonnerie effectués par les aygadiers sur un tronçon de la filiole 16 de VILLENEUVE, à Fontolive

ÇA AVANCE ? LES TRAVAUX

LA MODERNISATION DE LA DESSERTE EN EAU BRUTE GRAVITAIRE

Les projets de modernisation du réseau secondaire, engagés depuis 2008, consistent à passer d'une desserte gravitaire et périodique à partir des filioles à ciel ouvert à une desserte « basse pression » à la demande à partir de canalisations enterrées.

La « basse pression » est obtenue par une mise en charge naturelle grâce au dénivelé entre la prise du réseau située sur le canal maître et la borne d'arrosage. La pression varie entre 1 et 5 bars, selon la situation topographique de la parcelle desservie.

« MANOSQUE EST »

Les 4 tranches annuelles de ce programme de travaux ont été réalisées :

N°	Lieu-dit	Linéaire canalisation	Nombre adhérents
1	Vannades	920 ml	72
2	Bas Saint-Lazare	2900 ml	85
3	Embarrades Ouest Ernest Devaux	3800 ml	145
4	Saint-Pierre	3700 ml	166

La 4ème tranche a été réalisée sur l'hiver 2015/2016 par le groupement d'entreprises C.E.R., D'ANGELO, PAGLIANO et ANDRE TP, sous la maîtrise d'ouvrage de l'ASCM, la maîtrise d'œuvre de la Société du Canal de Provence et la coordination SPS (Sécurité et de Protection de la Santé) du cabinet BRACHET.

Prise d'eau du nouveau réseau « basse pression » qui dessert le quartier Saint-Pierre à MANOSQUE, réalisé dans le cadre de la tranche 4 sur l'hiver 2015/2016

Une 5ème tranche annuelle comprenant la réalisation des derniers aménagements permettra de clôturer ce programme de travaux. Ils seront réalisés sur le 1er trimestre 2017 et/ou sur l'hiver 2017/2018.

Ces travaux cumulés, études comprises, d'un montant estimatif de 2 115 000 € HT, sont financés à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau RMC, 30 % par la Région, et 20 % par l'ASCM.

Branchements particuliers sur le réseau modernisé (MANOSQUE)

« VOLX SAINT-JEAN »

Les travaux de mise sous canalisation du réseau secondaire gravitaire, suite à ceux réalisés sur « Corbières/Ste-Tulle » et « Manosque Est », vont se poursuivre à Volx, quartier « Saint-Jean », au cours de l'hiver prochain.

Suite à des appels d'offres, le maître d'œuvre est la Société des Eaux de Marseille et le coordonnateur SPS est la société BTP CONSULTANTS. La procédure de passation du marché de travaux est en cours.

Les travaux démarreront à la mi-octobre 2016 et se termineront début mars 2017. 1850 ml de conduites, de diamètres extérieurs entre 40 et 225 mm, et environ 95 bornes d'arrosage vont être installés à cette occasion.

2 projets similaires sont prévus au cours de l'hiver 2017/2018, à Villeneuve au lieu-dit « La Chicotte » et à Peyruis au lieu-dit « La Resquillette ».

L'ensemble de ces 2 tranches de travaux, études comprises, d'un montant estimatif de 838 000 € HT, sont financés à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau RMC, 30 % par la Région et 20 % par l'ASCM.

DES TRAVAUX DE REPRISE DU CANAL MAITRE

Des travaux de confortement et de recalibrage de portions du canal maître ont été réalisés sur les hivers 2014/2015 et 2015/2016, à Manosque, aux lieux-dits « Haut Saint-Lazare », « Les Combes » et « Les Chauvinets ».

Le linéaire total des différentes sections traitées se porte à 1351 ml. Elles correspondent à une partie des tronçons en terre du canal maître impactés par les 4 ouvrages de régulation mis en place à Manosque (3 seuils et 1 vanne déversante motorisée) : augmentation de la charge hydraulique qui s'applique aux berges en amont, revanche devenue faible en amont, érosion en aval, …

La Société des Eaux de Marseille a été choisie pour assurer la maîtrise d'œuvre. Le cabinet BRACHET a été retenu pour assurer la mission de coordonnateur SPS. Le marché de travaux, qui a compris les deux tranches, a été attribué à l'entreprise MINETTO.

Le montant total de ces travaux, études comprises, s'est porté à 894 850,96 € HT, financés à hauteur de 40 % par l'Agence de l'Eau RMC, 40 % par la Région et 20 % par l'ASCM.

LA TAILLE DES HAIES

Nous demandons aux adhérents de bien vouloir tailler leurs haies riveraines à nos ouvrages afin qu'elles ne gênent pas le passage des agents, la surveillance, l'exploitation et l'entretien.

La taille doit se faire rigole hors d'eau et les résidus de taille doivent être évacués rapidement afin d'éviter les risques de bouchon et de débordement.

Canal maître après achèvement des travaux et remise en eau

UNE NOUVELLE PRISE POUR LE CANAL DE MANOSQUE !

Dans le cadre du programme Performance Durance mené par EDF sur ses ouvrages, entre janvier 2013 et décembre 2015, la prise qui alimente en tête le canal de Manosque, située en rive droite du barrage de l'Escale, a été rénovée.

Le chantier propre au barrage de l'Escale a rendu impossible l'utilisation des moyens normaux d'alimentation en eau du canal de Manosque. Une solution alternative a été mise en œuvre : un siphon, constitué d'une conduite, depuis la retenue de l'Escale jusqu'à la 1ère fenêtre de la galerie du canal de Manosque, près de 500 m à l'aval du barrage et sur un dénivelé d'une vingtaine de mètres.

Depuis fin décembre 2015, l'alimentation du canal de Manosque transite par la nouvelle prise, motorisée et automatisée, qui permet d'ajuster les prélèvements. Sa manœuvre, en local, se fait à partir de nouvelles abaques.

Les travaux relatifs à la prise d'entrée du canal de Manosque sont terminés, excepté les équipements de télétransmission et de commande/contrôle à distance dont la réalisation est prévue prochainement.

IMPRIMERIE MOLLET MANOSQUE IMPRIM'VERT®